Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Quatrième secteur 4 dossiers 97 415 F

- Cinquième secteur 7 dossiers 86 421 F

Total 11 dossiers 183 836 F

dont le détail figure dans les tableaux ci-après.

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention			
Quatrième secteur							
27, rue Renan	SARL GMG 70150 HUGIER	28 643 F	10 %	2 864 F			
34, rue Renan	Cabinet MOUREY SARL Gestion Immobilière 31, Grande Rue 25000 BESANÇON	111 951 F	20 %	22 390 F			
8, faubourg Rivotte	SCI JEANNERET M. Mme JEANNERET Robert 39, chemin des Montboucons 25000 BESANÇON	88 771 F	20 %	17 754 F			
4, 6, 8 rue de la Vieille Monnaie	HABITAT 25 Receveur Office Public HLM du Doubs Rue Loucheur 25000 BESANÇON	272 037 F	20 %	54 407 F			
4 dossiers - TOTAL		501 402 F		97 415 F			

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention		
Cinquième secteur						
7, rue Battant	M. Hugues ZYSMAN Le Président 1, avenue Denfert Rochereau 25000 BESANÇON	45 702 F	20 %	9 140 F		
42/44, rue Battant	GESTRIM Gestion Immobilière 25, rue Proudhon BP 193 25015 BESANÇON Cedex	103 543 F	20 %	20 708 F		
73, rue Battant	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	31 222 F	20 %	6 244 F		
92, rue Battant	M. ou Mme GIACOMUZZI Robert 92, rue Battant 25000 BESANÇON	34 082 F	20 %	6 816 F		
105, rue Battant	M. ou Mme Albert KOHLER 111, Grande Rue 25000 BESANÇON	35 975 F	20 %	7 195 F		
19, rue de la Madeleine	AGI BIS Le Major 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	144 491 F	20 %	28 898 F		
15, quai Veil Picard	Mme DEVREGILLE Blandine Droit pour Syndic 15, quai Veil Picard Route de Geneuille 25870 DEVECEY	37 102 F	20 %	7 420 F		
7 dossiers - TOTAL		432 117 F		86 421 F		
TOTAL GENERAL		933 519 F		183 836 F		

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2000, au chapitre 92.824. 6572.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.